



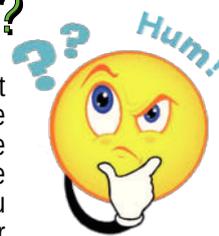
## Au sommaire

- Une sente à 70 000€.
- Urbanisation.
- RD191... suite.
- Leur vie : notre service.
- JEP & Vide-Grenier.
- Forum des Associations.
- Formation premiers secours.
- Mots croisés.
- Adhésion à la SDM.

## Pourquoi cette sente à 70 000€ ?

Désormais tout le monde a entendu parler de la sente qui a fait l'objet d'une EUP (Enquête d'Utilité Publique) et d'une demande d'expropriation au cœur même de notre village (l'enquête parcellaire). La SDM a clairement pris parti contre cette expropriation. Ce n'est pas par esprit de contradiction ou d'opposition systématique comme « certains » souhaitent le laisser penser mais tout simplement parce que c'est une mauvaise idée pour les Mesnulois et Les Mesnuls en général. Cette position est très largement partagée par les gens du village qui ont pu (ou pas) l'exprimer, c'est également le cas, et on le comprend, de Madame Chapuis, victime bien involontaire de l'expropriation. En outre, le fait d'utiliser les institutions pour faire valoir un mauvais droit ne nous paraît pas être une façon équitable d'agir, en particulier vis à vis de notre population.

Rappel des faits ; afin de persévérer avec son très discuté projet de lotissement des bords de Guyonne, la mairie des Mesnuls s'est engagée dans une procédure d'expropriation (*où allons-nous?*) pour créer une sente au prétexte annoncé d'assurer plus de sécurité aux écoliers. Encore une fausse bonne idée, il est démontré que cette sente, malgré les quelques 70 000€ à engloutir pour sa réalisation, ne sera que très peu utilisée et fera naître assez certainement un risque d'insécurité bien plus élevé que celui connu actuellement. Les services compétents de la région Île-de-



France nous confirment que, depuis des années, Les Mesnuls ne sont pas particulièrement accidentogènes et ne déplorent, au plus, bien que ce soit toujours trop, qu'un seul accident\* corporel par an (aucun n'était léthal) sur l'ensemble des routes de la commune. En outre, il suffit de se reporter au tract distribué par la mairie en "tiré à part" de sa lettre « d'information » pour comprendre qu'il ne s'agit en rien d'un problème de sécurité, la sente y est à peine évoquée, mais d'une simple manœuvre pour lancer le lotissement qui lui est si cher.

En revanche, pour éclairer le propos, au cas où ce serait encore nécessaire, la SDM soutient, l'interdiction des Poids-Lourds dans la traversée du village. Bien sûr pour sa dangerosité potentielle, mais surtout et à cause des nuisances qu'il crée aux riverains, qui n'ont que le tort d'habiter là, et aux autres habitants de la commune, qui eux aussi pâtissent du bruit, de la pollution et de la gêne quotidienne occasionnée par cette indésirable cohabitation. C'est bien là et sur la gestion du flux routier que des responsables devraient centrer les efforts de pacification du cœur de village.

Marc Rémond  
Président de la SDM

*\*En revanche, nous déplorons beaucoup d'accidents matériels malheureusement non-comptabilisés par les services publics.*

**R**appel : A la demande de la mairie des Mesnuls, M. le Préfet, par voie d'arrêté, a ouvert une Enquête d'Utilité Publique sur le motif, invoqué par la mairie elle-même : « utilité publique du projet de création d'une sente piétonne ». Le Président du Tribunal Administratif a désigné un commissaire-enquêteur (Monsieur D. Masson), qui avait pour mission de déterminer le caractère d'utilité publique de la sente et par conséquent celle de l'expropriation qu'elle engendre. L'enquête ouverte le 15 novembre a trouvé son terme le 14 décembre dernier. Un mois plus tard, c'est à dire le 14 janvier 2019, M. le Commissaire enquêteur a transmis son dossier au Tribunal Administratif qui dans les 15 jours détermine si les éléments recueillis sont suffisants pour motiver une décision. Une copie des conclusions du Commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie des Mesnuls, à la Préfecture des Yvelines et à la sous-préfecture de Rambouillet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines – Direction de la réglementation et des élections – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1, rue Jean Houdon – 78010 VERSAILLES CEDEX.

## Urbanisation, l'inquiétude.

L'urbanisme est l'un des thèmes majeurs qui préoccupent les Mesnulois attachés à la préservation de leur cadre de vie et surtout de leur qualité de vie.

Depuis 40 ans maintenant, la SDM s'attache à servir le village. Son engagement sans faille dans la défense de l'environnement et du cadre de vie et les alertes qu'elle diffuse, lui permettent de bénéficier d'une attention particulière de la part de ses concitoyens et, dans une certaine mesure, de l'administration.

Fin 2018 aura vu se développer une prise de conscience de beaucoup d'entre nous sur ces sujets. Il n'est qu'à constater le nombre d'interventions effectuées auprès du Commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique concernant la pseudo sente piétonne entre le mail et l'école, laquelle, nous l'avons compris, ne sert qu'à favoriser la réalisation du « lotissement » des bords de Guyonne.

Ceci étant, « Veiller-Informer-Agir » reste notre principal devoir. Vous aurez relevé dans le bulletin municipal de janvier 2019, que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) va être modifié. Il est de notre devoir de

faire preuve de vigilance. Il est vrai que notre PLU mérite d'être modifié mais chacun d'entre nous doit se tenir informé, les modifications même simplifiées peuvent entraîner d'importants préjudices et influencer sur notre cadre de vie. A suivre donc avec attention...

Sur ce même bulletin il est confirmé que la réalisation de la micro-crèche se poursuit, plus complexe toutefois pour une bonne intégration architecturale en raison de sa proximité avec le presbytère et l'église. Le choix de cette implantation interroge et semble, pour le coup, en contradiction avec le PLU et le PADD, où il ressort que la crèche devait être réalisée à proximité de l'école. Peut-on sans autre procédure, remplacer des logements à vocation sociale par un établissement à caractère commercial, accueillant du public ?

Que nous réserve 2019 ? En ce qui concerne la SDM, sa motivation et ses objectifs resteront la défense de notre environnement commun et le souci, sans inflexion devant les déclarations convenues et les postures de principe, de veiller au développement harmonieux de notre village. **Notre futur commence maintenant.**

D.A.

## RD 191 ... Suite

On peut lire dans l'article paru sur le bulletin municipal de Janvier, « que la RD 191 est un axe essentiel pour relier les pôles économiques du Département », voilà qui nous promet un bel avenir...

Évidemment, ce postulat très contestable (par les services des intéressés eux-mêmes) amène quelques réflexions. Il est toujours possible de faire passer l'économie avant l'humain, c'est chose courante, encore faudrait-il que l'on nous explique en quoi notre route sur laquelle transitent des camions venant d'Espagne, de Hollande ou autres pays étrangers pour se rendre dans d'autres régions ou pays apportent à l'économie locale du Département ?

Leurs seuls « apports » constatés à ce jour par les habitants ne se mesurent qu'en termes de pollution de l'air, de bruit, d'insécurité, de dégradation prématurée des routes, de destruction de notre milieu de vie, etc....

Existerait-il des dérogations au code de la route en faveur des Poids-Lourds qui les autoriseraient à rouler à gauche et à passer impunément la ligne médiane du fait de leur longueur ? Comment les instances publiques peuvent-elles fermer les yeux sur ce non respect de la loi pour certains tout en verbalisant les autres automobilistes au risque d'entraîner l'incompréhension et la colère. Les routes destinées à ce genre de camions seraient saturées...



c'est, sans doute, à dessein, bien méconnaître les systèmes de flux. D'autre part, est-ce à nous de palier l'insuffisance des aménagements publics qui, au fil des ans, ne se sont pas adaptés et ne peuvent en l'état résoudre simplement les problèmes ? Si l'arrêté d'interdiction des plus de 3,5 t en transit était pris, les camions resteraient sur les grands axes, aucun doute que le trafic global s'autorégulerait, devenant ainsi bien plus supportable par nos villages.

Heureusement, quand ça bloque sur le plan administratif, d'autres recours existent. Et c'est au juge qu'il revient de dire la Loi. En son temps la mairie des Mesnuls avait interrogé un cabinet juridique spécialisé dans les problèmes de circulation, il avait bien précisé que les nationales sont les routes « naturelles » pour les Poids-Lourds et que dans notre cas précis il n'était pas nécessaire de proposer un détournement de la circulation pour interdire notre traversée. Rappelons qu'en cas de contournement de nos villages par les camions leur temps de trajet supplémentaire n'excède pas quelques minutes, ce n'est donc pas un problème valablement opposable. Il s'agit maintenant de saisir la justice qui, dans son impartialité et son indépendance, dira si oui ou non les camions de 44 tonnes ont le droit de rouler à gauche dans nos virages serrés.

Les institutions doivent servir à défendre les intérêts de tous et de chacun, non à les nier. Une décision de justice impartiale, si les arguments objectifs sont présentés, permettra à coup sûr de clore cette malheureuse affaire qui traîne depuis trop longtemps.

H.A.

## Leur vie : notre service.

Il n'y aurait que peu de nécessité à Sauvegarder Les Mesnuls si il n'y avait pas de vie de village et d'animation. Là encore chacun aura son avis, mais il est juste de constater que cet aspect de notre vie commune se maintient, c'est visible et c'est très bien.

Non pas en marge mais parallèlement, il est un point sur lequel l'action publique n'a que peu d'emprise et où notre attitude individuelle influe lourdement, c'est la fréquentation de nos commerces. Nous avons trois commerces en activité et l'ouverture du quatrième est appelé des



vœux de beaucoup d'entre nous ; ces commerces doivent vivre et, si possible, bien vivre. Leur présence est plus importante qu'il n'y paraît, bien sûr pour nous-mêmes et la vie dans le village, mais aussi et surtout pour ceux qui n'ont guère d'autres choix (les personnes aux déplacements difficiles et les étourdis par exemple). Naturellement ça se paye un peu, naturellement nos rythmes de vie tendent à nous écarter du commerce de proximité, Hé bien tant pis ! Fréquenter nos commerces est un geste de solidarité et d'aide au maintien de la vie locale. En conscience, qu'il soit régulier ou occasionnel, faisons ce geste simple et utile.

C.B.

# Journées du Patrimoine & Vide-Grenier



L'environnement est une chose sérieuse qui ne saurait être triste. C'est donc dans la joie et la bonne humeur que la SDM a fêté ses 40 ans. Quelle meilleure circonstance que les JEP (Journées Européennes du Patrimoine) conjuguées au Vide-Grenier des Mesnuls pour célébrer l'évènement ? Plus de 250 personnes ont été accueillies sur le stand que la SDM avait particulièrement soigné en cette occasion. 200 ballons (biodégradables, s'il-vous-plaît) et de nombreux bonbons (non moins bio) ont été distribués aux enfants accompagnés de parents intéressés et réceptifs aux explications et documents qui leur étaient fournis. Les grands thèmes défendus par l'Association étaient bien entendu exposés : Poids-Lourds, Lotissement, Déviation, etc... En retour de très nombreux commentaires sur ces sujets furent recueillis. D'autres préoccupations, qui pour l'essentiel concernent notre environnement et notre cadre de vie, furent également évoquées, elles méritent toute notre attention. Nous serons sans doute amenés à les traiter dans les mois à venir.



Venus participer à l'évènement, après un voyage de près de 2000 ans, les heureux habitants de la villa gallo-romaine de la Millière sont venus s'installer sur notre stand en ce mois de septembre ensoleillé. Les questions de nos visiteurs intrigués par ces étranges participants aux festivités du moment trouvaient leurs réponses dans la large documentation mise à disposition. Nul doute que nous retrouverons nos nouveaux amis un jour ou l'autre.



## Forum des Associations



Rien de politique, juste une reconnaissance du travail fourni par les Associations en ce jour qui leur est particulièrement consacré. Notre Députée, Madame Aurore Bergé, nous a fait l'honneur de venir nous rendre visite sur nos stands. Les problématiques qui nous sont chères ont été longuement évoquées, même si leurs solutions sont principalement locales, l'écoute bienveillante de notre Députée s'est avérée encourageante pour notre action.

Le forum des Associations, qui se déroule généralement dans « la Maison du Jardinier » aux Mesnuls, est le moment privilégié où les Associations de notre village rencontrent les habitants qui souhaitent obtenir des informations, échanger ou tout simplement renouveler leur adhésion. Normalement celui de 2019 devrait avoir lieu le



samedi 7 septembre prochain, peut-être nous-y verrons-nous ?

## Formation "Premiers-Secours" organisée par la SDM



Qui ne s'est jamais trouvé dans l'inconfortable situation de ne savoir quoi faire face à une situation d'urgence ?

Aussi, comme annoncé au forum des associations et lors des JEP et du Vide-Grenier, la SDM a organisé, en octobre dernier dans la maison du jardinier, sous

l'égide de la Croix Rouge Française, un stage de formation articulé autour de deux modules principaux :

- les premiers secours à la personne :
- la sensibilisation de la population aux situations exceptionnelles.

Neuf mesnulois, c'était le nombre de participants imposé pour ces formations, ont suivi ce stage d'une journée particulièrement intense. Chaque thème d'intervention comportait une partie théorique suivie d'une mise en pratique dans un scénario différent pour chaque stagiaire ; du massage cardiaque à la mise en PLS (Position Latérale de Sécurité) en passant par l'évacuation d'objets avalés de travers ou encore la bonne façon de passer un appel téléphonique d'urgence. Cette formation n'avait pas pour but de former des secouristes, ce qui requiert un programme long, mais de préparer les participants à faire face en cas de situation sanitaire critique de ses enfants, conjoints, amis, collègues, etc...

Rien de bien compliqué, mais tout de même, un « diplôme » intitulé PSC1 a été remis à ceux qui ont participé au stage.

Après avoir appris à évaluer les différentes situations sanitaires et à porter les premiers soins le matin, un petit film a été

présenté en début de seconde partie, pour sensibiliser chacun aux risques, individuels et collectifs qui découleraient de situations exceptionnelles d'urgence. Il s'agit par exemple : d'un accident de transport, de fortes chutes de neige, d'une inondation majeure, etc... Des conseils pour se préparer à y faire face ont été prodigués et du matériel simple, dont chaque famille devrait être équipée, fut présenté. Ce module a permis à chaque stagiaire d'évaluer son degré de préparation (ou d'impréparation) pour gérer un événement exceptionnel.

Ce fut une journée bien remplie et riche en enseignement. A conseiller à tous.

La SDM prévoit de proposer à nouveau cette année ce type de stage, la date reste à fixer en fonction des disponibilités des formateurs. Il est à noter qu'une participation au coût de l'intervention nous a été demandée, le jeu en vaut bien la chandelle.

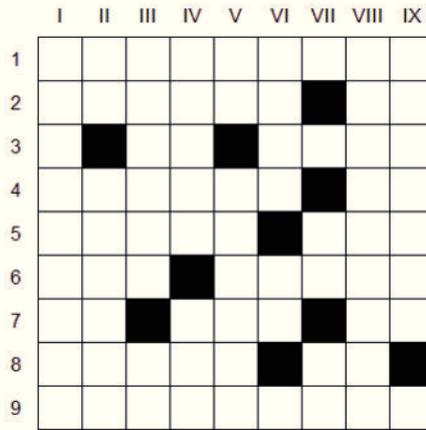
M.R.



## Mots croisés (force 3)

### HORIZONTAL :

1 - Science des conditions du développement et du maintien de l'espèce. 2 - A l'entrée du village. Il réussit tout. 3 - Mi-Ladye. Commune des alentours. 4 - Enveloppée. Finit un infinitif. 5 - Chargent la mule. N'est pas là. 6 - Arts impudiques. Employé maladroit ou fragilité mythologique. 7 - Le titre de Pierre phonétiquement. Lettre grecque. Largeur d'étoffe. 8 - Composant électronique. Deux romain. 9 - Lieux à défricher.



### VERTICAL :

I - La Défense, les Invalides, Les Mesnuls en ont une. - II - Bonne note. Dieu des morts. III - Remportes. Nous en avons 206. IV - Intervalle entre deux planchers. Assistant personnel (acronyme). V - Une autre grecque. Épouse biblique. VI - Suffixe de cardinal qui forme le rang. Paresseux. VII - Personnel. Fut aimée de Zeus. VIII - En haut du village. IX - Alcaloïde très toxique.



## Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

Pour soutenir ou participer à l'action de la SDM, rejoignez nous en déposant ou adressant ce bulletin d'adhésion complété à : (dépôt dans la boîte aux lettres des associations à la mairie)

Je soussigné(e) .....  
 Demeurant .....  
 N° de téléphone .....  
 Adresse e-mail .....

Souhaite adhérer à l'association la Sauvegarde des Mesnuls, ci-joint mon règlement\* de .....€ pour l'année en cours.

\* par chèque à l'ordre de la SDM.

**Venez en famille**  
un bulletin par adhésion

- membre actif : 17,00 €
- membre bienfaiteur : 35,00 €
- Adhérent-Jeune : 5,00 €

(de 15ans à 23 ans)

À \_\_\_\_\_, le ...../...../.....  
Signature

